

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 13 avril 2021

Le Conseil Municipal décide :

1/ d'approuver la prise en charge par la Commune des frais de déplacement et de restauration liés à la participation du Maire au Congrès de l'Association Nationale des Élus des Territoires et aux Assises de l'Association des Petites Villes de France qui auront lieu entre le 30 juin et le 10 septembre 2021.

2/ d'attribuer des frais de représentation à Monsieur le Maire sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle,

- de fixer le montant de cette enveloppe maximum annuelle à 1 000 €,

- de dire que les frais de représentation lui seront remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation des justificatifs correspondants.

3/ d'approuver la création au tableau des effectifs de la Ville d'un poste de Brigadier-Chef Principal.

4/ d'octroyer une subvention d'un montant de 6.750 euros à la coopérative scolaire de l'école élémentaire via l'OCCE sachant que l'enseignement est jusqu'à présent maintenu mais que les possibilités de sorties sont réduites en raison à la fois de la crise sanitaire, mais aussi du plan Vigipirate renforcé.

Le solde de la subvention d'un même montant sera versé lors d'un prochain conseil municipal s'il s'avère que les classes peuvent l'utiliser.

5/ d'attribuer une subvention d'un montant de 63.000 euros au Centre d'Entraînement Méditerranée (CEM) de La Grande Motte pour l'année 2021.

6/ d'approuver la convention d'occupation du domaine public pour la mise à disposition de 18 places de stationnement à la SNC ACROPOLIS dans le cadre de la réalisation de son projet de réhabilitation de l'hôtel ACROPOLIS situé dans le quartier de la Motte du Couchant,

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.



7/ de donner un avis favorable au projet de protection du littoral du Petit Travers à Carnon.

8/ de donner un avis favorable à la sous-occupation des lots 1et 2 d'une superficie totale de 165 m² du complexe Le Forum, sise parcelle cadastrée AH 179, par la Société NKB.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat à intervenir.

9/ de donner un avis favorable à la sous-occupation du lot 7 d'une superficie totale de 335 m² du complexe Le Forum, sise parcelle cadastrée AH 179, par la Société LE BRAZERO.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat à intervenir.

10/ d'approuver le nouveau mode de calcul des prestations internes pour la période 2021-2026.

11/ d'approuver la convention entre l'Office de Tourisme de La Grande Motte et la Commune pour la mise à disposition de son service de la commande publique et de sa plateforme dématérialisée AWS imposée pour les consultations supérieures à 40 000 € HT,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

12/ d'approuver de fixer les taux d'imposition des contributions directes locales au titre de l'année 2021 comme suit :

	Taux 2020	Taux 2021		Bases d'imposition prévisionnelles 2021 (€)	Produit correspondant (€)
Foncier bâti	Commune 15.30% Département 21.45%	Commune 15.30%	Département 21.45%	39 072 000	14 358 960 - 5 674 140 au titre du coefficient correcteur soit 8 684 820
		Taux global 36.75%			
Foncier non bâti	151.68%	151.68%		17 100	25 937

13/ d'approuver les nouvelles conditions d'application de la taxe de séjour ainsi que les tarifs pour l'année 2022.

14/ d'approuver le compte de gestion 2020 du budget principal de l'Office Municipal du Tourisme.

15/ d'approuver le compte de gestion 2020 du budget annexe de l'Office Municipal du Tourisme concernant la gestion du Palais des Congrès.



16/ d'approuver le compte de gestion 2020 du budget annexe de l'Office Municipal du Tourisme concernant la gestion de la boutique OMT.

17/ d'approuver le compte administratif 2020 du budget principal de l'Office Municipal du Tourisme, présenté le 7 avril 2021 au Comité Directeur de l'Office de Tourisme.

18/ d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe de l'Office Municipal du Tourisme concernant la gestion du Palais des Congrès, présenté le 7 avril 2021 au Comité Directeur de l'Office de Tourisme.

19/ d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe de l'Office Municipal du Tourisme concernant la gestion de la boutique OMT, présenté le 7 avril 2021 au Comité Directeur de l'Office de Tourisme.

Vu pour être affiché avant le 20 avril 2021, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à La Grande Motte,
le 14 avril 2021



Le Maire,
Président de l'Agglomération
du Pays de l'Or


Stéphane ROSSIGNOL

